



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Absent représenté : 1

Absent sans pouvoir : 1

Votants : 28

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Dimitri FARRO, Maire.

Date de la convocation

03 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

M. Claude MARTINELLI a donné pouvoir à M. Éric BRUCHET

Absente excusée sans pouvoir : ROSE Melissa

Secrétaire de séance : Paula EIDENWEIL

2026_05_DEL

Objet de la délibération : Budget Principal 2026 - Débat sur les orientations budgétaires

Rapporteur : M. Dimitri FARRO

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026 de la commune, il y a lieu de tenir un débat sur les orientations budgétaires, à l'appui du rapport sur les orientations budgétaires dument transmis à l'assemblée.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape obligatoire et substantielle dans le cycle budgétaire des collectivités en permettant de discuter sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget 2026 sont exposées dans le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la Commune a respecté son obligation de procéder dans les dix semaines précédant le vote du budget de la Commune, procédure garantissant l'information de l'ensemble des membres de l'Assemblée,

Le Conseil Municipal, à **l'Unanimité** de ses membres
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires préalablement à la présentation du budget primitif 2026.

Votes pour : 28

Vote contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance,
Paula EIDENWEIL

Le Maire,
Dimitri FARRO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr